

Bureau du Pays
Compte rendu de la réunion du 16 avril 2018
à Vauvert

Séance du 16 avril 2018

Date de convocation : 26 mars 2018

Membres en exercice : 8 titulaires

Membres présents : 5

Membres votants :

Membre ayant donné procuration :

Nombre total de voix :

Le quorum est atteint :

Membres présents sans voix délibérative :

L'an deux mille dix-huit, le seize avril à 18h30, le Bureau Syndical du PETR Vidourle Camargue (Gard) dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à Vauvert.

Présents :

Titulaires avec voix délibérative :

Pierre MARTINEZ, Jacky REY, Véronique MARTIN, Laurent PELISSIER, Robert CRAUSTE.

Administration :

Yannick REBOUL, Directeur du Pays Vidourle Camargue, Catherine BAZILE, Assistante de direction du Pays Vidourle Camargue.

Ordre du jour :

- 1- Mise en place du Conseil de Développement
- 2- Création d'un poste
- 3- Election de la commission d'appel d'offres
- 4- Renouvellement des délégués aux différentes commissions et institutions
- 5- Validation du Contrat régional
- 6- Affaires courantes, questions diverses

Ouverture de la séance de travail

- 1 Mise en place du conseil de développement (CD) :

Il faut définir le nombre de membres : la proposition est de 20 membres (10 T et 10 S).

Le Président du CD est en principe désigné par le Président du PETR. Il est proposé que le CD fasse une proposition parmi ses membres qui sera soumise à l'approbation du Président du PETR.

Il est proposé de ne pas chercher de nouvelles personnes mais de s'appuyer sur les réseaux du PETR. Soit les 5 réseaux :

- Comité de programmation LEADER
- Ambassadeurs tourisme responsable
- Correspondants du patrimoine
- Comité de sélection FEAMP
- Club des entrepreneurs

La question se pose de mettre en place un prorata suivant l'importance du réseau.

Le mandat serait calqué sur le mandat des élus du PETR.

Parmi les 20 membres du CD, 5 seraient désigné par eux-mêmes pour siéger sans voix délibérative au comité syndical du PETR (de préférence 1 issu de chaque réseau).

Les membres du CD devront se répartir de manière équilibrée au sein des 2 collèges prédéfinis du CD. Il faut prévoir les élections au sein de chaque réseau et les désignations entre les collèges.

- **2 Création de poste pour la contractualisation :**

La charge de travail augmentant avec les différents contrats Etat, Région, Département, un intérimaire a assuré les mission pendant 6 mois. Ce programme de contractualisation étant prévu pour durer, il faut envisager un recrutement.

Compte tenu des dispositions réglementaires il faut créer un poste permanent.

L'enveloppe financière a été prévue dans le budget 2018.

Il est aussi possible d'obtenir 20 000 €/an de la Région pour ce poste.

Il est proposé la création d'un poste de catégorie B et de mettre en place un jury de recrutement.

- **3 Commission d'appel d'offre (CAO)**

C'est une obligation pour le PETR. Elle doit être composée en plus du Président du PETR, ou de la personne ayant reçu délégation, de 5 membres. Elle ne se réunira que rarement car les plafonds des marchés publics passés par le PETR atteignent rarement les seuils formalisés.

Il est décidé de proposer à chacune des 4 communautés de communes de désigner 1 T et 1 S, la CC la plus peuplée pouvant désigner 2 T et 2 S pour arriver au nombre de 5 T et 5 S pour la CAO.

- **4 Désignation des délégués du PETR dans les différentes instances des structures partenaires**

Il est décidé de ne rien changer fondamentalement. Quand le Président est désigné dans une structure, c'est le Président du PETR qui prendra la délégation. Il n'y a que pour l'Assemblée des Territoires qu'il faut prévoir le changement de délégué pour le remplacement de Mme Azaïs démissionnaire et revoir le suppléant du Président du GAL qui doit être une femme pour respecter la parité demandée par la Région.

- **5 Contrat régional**

La démarche a été présentée par la Préfecture le 04 avril 2018.

A un contrat cadre sera annexé des avenants financiers annuels.

Les projets retenus devront présenter un caractère structurant et répondre aux priorités de la Région.

Les projets communaux et intercommunaux sont éligibles.

Il faudra faire le tri des critères des différents programmes et une superposition des contrats.

Il sera toujours possible de déposer un dossier de droit commun sur les 8 dispositifs classiques.

Les prochaines dates :

- 02 mars 2018 Comité technique Préfecture/Région.

- 15 mai 2018 réunion avec les DGS des 5 communautés de communes

Le comité syndical validera la maquette d'ici l'été

La validation de la Région intervenant à la CP d'octobre.

- **6 Contrat de ruralité DSIL et DETR**

Les financements annoncés se situent autour de 20 à 30 %. Les arbitrages sont en cours.

M. le Président propose de trouver un fonctionnement plus homogène pour toutes les Communautés de communes dans l'avenir.

Devant la complexité des dispositifs une présentation est prévue dans les communautés de communes ainsi que l'édition interne d'un guide des subventions.

- **7 Communication**

Il faut poursuivre le changement de nom dans les différents moyens de communication. Le changement de panneaux sur le bâtiment est en cours.

M. le Président souhaite un retour sur le voyage de coopération en Italie dans le cadre du FEAMP.

M. Crauste se propose de faire une présentation sur la commune du Grau du Roi. Il est prévu par l'animatrice une présentation aux professionnels.

Il est demandé aux élus d'être présents sur Facebook et de se faire le relai des informations du PETR.

Midi Libre souhaite faire un article de fond sur le PETR. M. le Président se propose pour le faire.

Lors des comités syndicaux, M. le Président propose que les séances soient divisées en 2 parties :

- 1 sur les décisions réglementaires à prendre (délibérations)

- 1 sur les informations aux élus

Autre point de com., la mise en place d'un Appel A Projet Entreprises qu'il faudra aborder lors du prochain bureau.

- **3 Questions diverses :**

M. le Président et les membres du bureau proposent d'accorder 3 jours de congés exceptionnels aux agents du PETR en 2018.

La séance est levée à 20h00

Le Président
Pierre MARTINEZ